

La Paracha de Vayikra

Il est écrit dans la paracha de cette semaine : Chap. 1-Verset 2 :

« דַבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אָדָם כִּי יִקְרִיב מִכֶּם קֶרְבָּן לַיהוָה »

« *Parle aux bénei Israël et dis leur : lorsqu'un homme parmi vous apportera une offrande à Hachem* »

A propos de ce verset, il est rapporté dans le Midrach Tan'houma-3 : « אדם ולא משה »

« Il s'agit d'un homme et pas de Moché ! » (dont il est question dans notre verset précité).

Ce Midrach Tan'houma paraît visiblement incompréhensible. En effet, Moché ne serait-il pas autorisé à approcher un korbane à Hachem comme tout ben Israel pourrait le faire?!

Et le gaon rabbi yéhonathan Eibeshitz d'éclaircir les paroles de notre midrach tanhouma , en introduisant les propos de la Guémara Nédarim (10) enseignant : Un homme désirant offrir un korban à Hachem, n'exprimera pas son neder d'apporter son sacrifice en disant : « לה' קרבן » « c'est pour hachem que je fais le neder d'amener le korbane », mais formulera plutôt son neder de cette façon : « ce korbane, je fais le neder de l'amener à Hachem »(korbane l'Hachem)

En effet, la 1ère manière d'exprimer son neder d'apporter à Hachem son korbane n'est pas recommandable, du fait qu'on craigne qu'après avoir dit : « לה' » (C'est à dire d'avoir prononcé le nom d'Hachem), la personne ne meurt de suite, ayant alors dit le nom d'Hachem en vain.

Et la Guémara d'apprendre de notre paracha, que la formule « קרבן לה' » est adéquate, comme la Thora le déclare: « אָדָם כִּי יִקְרִיב מִכֶּם קֶרְבָּן לַיהוָה »

Et non: « אָדָם כִּי יִקְרִיב מִכֶּם לַיהוָה קֶרְבָּן »

À travers ces propos précités, on peut alors saisir notre Midrach Tan'houma.

En effet le terme « Atème » cité par le Midrach allusionne le fait que seulement « vous » (tous les bné Israël) êtes confrontés au problème de faire précéder, lors de votre neder, le nom d'Hachem « לה' » au terme « קרבן » (car ne sachant pas le moment de votre mort, il se pourrait que vous mourriez après l'avoir prononcé, ce qui consiste une grande faute de Chem Hachem levatala). Et le Midrach de poursuivre :

« אדם ולא משה » (mais pas pour moché), du fait que ce dernier connaissant le moment de sa mort, à lui la permission de dire « לה' קרבן » (dans la mesure où il ne veillera que juste avant son décès, à ne pas employer cette formule).